

2019-0929
2019-07-02

(Livret)

Groupe	4	Herbicide
--------	----------	-----------

**IPCO
COBUTOX® 625
HERBICIDE**

Concentré émulsifiable

AGRICOLE

Pour désherber la jeune luzerne, le jeune lotier, les pâturages, et les semis de graminées pour le fourrage

PRINCIPE ACTIF: 2,4-DB 625 g/L
(Sous forme d'ester 2-éthylhexyle)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION : 27911
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 10 litres

AVERTISSEMENT



POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

TABLE DES MATIÈRES

Jeune luzerne et jeune lotier (seuls ou en culture dérobée)	ALLEZ À LA SECTION 1
Jeune trèfle (seul ou en culture dérobée)	ALLEZ À LA SECTION 2
Céréales (blé, avoine, orge)	ALLEZ À LA SECTION 3
Pâturages renfermant des légumineuses fourragères	ALLEZ À LA SECTION 4
Semis de graminées pour le fourrage	ALLEZ À LA SECTION 5
Mauvaises herbes réprimées et doses	ALLEZ À LA SECTION 6
Mélange en réservoir avec MCPA (pour mieux contrôler la moutarde des champs dans la jeune luzerne)	ALLEZ À LA SECTION 7
Remplissage du réservoir et application	ALLEZ À LA SECTION 8
Précautions	ALLEZ À LA SECTION 9
Premiers soins	ALLEZ À LA SECTION 10
Renseignements toxicologiques	ALLEZ À LA SECTION 11
Rinçage et élimination	ALLEZ À LA SECTION 12

SECTION 1

Culture: **JEUNE LUZERNE ET JEUNE LOTIER (seuls ou en culture dérobée)**
Remarque: Ne pas traiter si la culture doit servir à produire de la semence plus tard dans la saison.

Stade d'application: Pour application terrestre. Du stade 1^{re} feuille à la 4^e feuille trifoliée.
PRÉCAUTION: IPCO Cobutox 625 pourrait causer des dommages importants à la culture et une réduction de matière sèche de fourrage, si IPCO COBUTOX 625 Herbicide est appliqué selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette.

ALLEZ À LA SECTION 6

SECTION 2

Culture: **JEUNE TRÈFLE (seuls ou en culture dérobée)**
Remarque: NE PAS traiter le mélilot.
Le trèfle rouge et l'alsike peuvent être endommagés. On recommande d'employer IPCO Clovitox Plus pour les cultures pures de trèfle rouge.

Stade d'application: Pour application terrestre. Traiter le plus tôt possible après la formation de la première feuille trifoliée.
PRÉCAUTION: IPCO Cobutox 625 pourrait causer des dommages importants à la culture et une réduction de matière sèche de fourrage, si IPCO COBUTOX 625 Herbicide est appliqué selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette.

ALLEZ À LA SECTION 67

SECTION 3

Culture: **CÉRÉALES (blé, avoine, orge)**

Stade d'application: Pour application terrestre. Traiter après que la culture a 5 feuilles entièrement déployées, mais avant le début de la montaison.
L'avoine traitée avant le stade de 5 feuilles peut être endommagée.

ALLEZ À LA SECTION 6

ALLEZ À LA SECTION 6

SECTION 4

Culture: **Pâturages renfermant des légumineuses fourragères.**

Stade d'application: Pour application terrestre. Traiter après la coupe ou la paissance quand la végétation n'a pas plus de 7,5 cm de hauteur. La culture traitée au-delà de ce stade peut être endommagée.

SECTION 5

Culture: SEMIS DE GRAMINÉES POUR LE FOURRAGE (brome inerme, fétuque rouge traçante, fétuque des prés, fétuque élevée, dactyle pelotonné, fléole des prés ou mil, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre des rives, agropyre élevée)

Stade d'application: Pour application terrestre seulement, au stade de 2 à 4 feuilles des jeunes graminées. Voir les notes particulières pour les doses maximales.

SECTION 6

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES ET DOSES.

Annuelles		Taux d'application
Vélar fausse giroflée, moutarde des champs*, neslie paniculée, tabouret des champs, herbe à poux, amarante à racine rouge, bourse-à-pasteur, chénopode blanc.		1.75 L/ha
*Traiter jusqu'au stade 4 feuilles. (Voir la Section 8 pour le traitement de la moutarde des champs à des stades plus avancés.)		
Chénopode glaque, renouée liserson, radis sauvage. Remarque: La pulvérisation au stade de 1 ou 2 feuilles donne la meilleure répression.		2.25 L/ha
Persicaire, renouée scabre. Les jeunes plantes sont seulement rabougries, mais les possibilités de concurrence sont diminuées.		2.75 L/ha
Vivaces	Stade d'application	Taux d'application
Chardon vulgaire	Rosette à début des boutons.	2.25 – 2.75 L/ha
Laiteron des champs	Rosette.	2.25 – 2.75 L/ha
Chardon des champs	Végétation aérienne seulement. Traiter de 15 cm au début des boutons.	2.25 – 2.75 L/ha
Patience crépue	Début de la végétation.	2.25 – 2.75 L/ha
Plantain	Avant la floraison.	2.25 – 2.75 L/ha
Liserson des champs	Végétation aérienne réduite. Traiter à la fin de l'été pour avoir les meilleurs résultats.	2.25 – 2.75 L/ha
Barbarée vulgaire	Traiter de la 3e semaine de septembre au milieu d'octobre.	2.25 – 2.75 L/ha
Chicorée	Rosette.	2.25 – 2.75 L/ha
Crépis des toits	Rosette d'automne après que les légumineuses ont fini de croître.	2.25 L/ha
Pissenlit	Végétation aérienne seulement. Traiter avant le stade boutons.	2.75 L/ha
Prêle (queue de renard)	Végétation aérienne seulement. Traiter entre 10 - 12 cm de hauteur.	2.75 L/ha

AVIS IMPORTANT: Employer les doses faibles seulement pour les mauvaises herbes sensibles à l'état de plantules ou jeunes plantes. Employer les doses fortes pour les infestations plus fortes, les mauvaises herbes plus vieilles, et les conditions de croissance médiocres.

TAUX D'APPLICATION MAXIMUM RECOMMANDÉ POUR CULTURES :

- Jeune luzerne, jeune lotier, jeune trèfle, céréales, semis de graminées pour le fourrage: 2.25 L/ha
- Pâturages renfermant des légumineuses fourragères: 2.75 L/ha

Ne dépassez pas le taux d'application recommandé ainsi que le stade d'application pour chaque culture. N'appliquez pas par temps froid. N'APPLIQUEZ PAS lors d'une période de sécheresse. L'application doit être faite avant que la culture couvre les mauvaises herbes. Un délai avant la plantation d'au moins 30 jours doit être observé pour toutes les cultures de rotation autres que celles qui figurent sur l'étiquette. Un délai d'au moins 30 jours doit être observé avant de couper les cultures de production fourragère ou de foin qui ont été traitées.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer par calme plat ni quand le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre gros de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Pulvérisation aérienne : NE PAS appliquer par calme plat ni quand le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site de traitement. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre

inférieur au calibre gros de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences se formant en bout d'aile de l'aéronef, il faut s'assurer que la longueur occupée par les buses le long de la rampe de pulvérisation NE DÉPASSE PAS 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons :

Une zone tampon N'EST PAS requise pour les traitements localisés appliqués à l'aide d'un équipement manuel. Respecter les zones tampons précisées dans le tableau qui suit entre le point d'application directe du produit et le bord le plus rapproché, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (p. ex. prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et arbustives).

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Semis de luzerne (semis direct ou sous-semis), lotier corniculé (semis direct ou sous-semis), semis de trèfle (semis direct ou sous-semis), semis de graminées destinées à la production fourragère		1
	Pâturages renfermant des légumineuses fourragères		2
Pulvérisation aérienne	Semis de luzerne (semis direct ou sous-semis), lotier corniculé (semis direct ou sous-semis), semis de trèfle (semis direct ou sous-semis)	Voilure fixe	65
		Voilure tournante	55
	Pâturages renfermant des légumineuses fourragères	Voilure fixe	75
		Voilure tournante	60

Pour les mélanges en cuve, consulter l'étiquette de tous les produits entrant dans la composition du mélange; respecter la zone tampon indiquée la plus vaste (la plus restrictive) parmi celles indiquées sur l'étiquette des différents produits, et appliquer en gouttelettes du plus gros calibre (selon l'ASAE) indiqué parmi ceux figurant sur l'étiquette des différents produits.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sur la page de l'atténuation de la dérive de la section Pesticides de Canada.ca.

ALLEZ À LA SECTION 8

SECTION 7

Mélange en réservoir avec MCPA: Pour mieux réprimer la moutarde des champs et le crépis des toits dans la jeune luzerne et le jeune lotier.

Stade d'application : Traiter au Cobutox 625 seul la moutarde qui est au stade de 4 feuilles ou moins. Voici comment la traiter au-delà du stade de 4 feuilles:

Doses À Employer:
 Cobutox 625 : 1.25 L/ha
 + MCPA Amine 600 (ou 500) : 58,3 mL/ha + (70 mL/ha pour MCPA Amine 500)

ALLEZ À LA SECTION 8

SECTION 8

REPLISSAGE DU RÉSERVOIR ET APPLICATION:

1. Remplir le réservoir d'eau à moitié. Débuter l'agitation.
2. Ajouter le Cobutox 625.
3. Quand on emploie du MCPA Amine 600 (ou 500), l'ajouter et le mélanger avant d'ajouter le Cobutox 625.
4. Finir de remplir le réservoir.
5. Employer de 150 à 200 litres d'eau par hectare pour application avec équipement terrestre.
6. Ne pas dépasser 275 kPa pour application terrestre.

7. **SYSTÈME DE TRANSFERT:** POUR LES CONTENANTS DE PLUS DE 20 L, utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir employé pour la pulvérisation.

ALLEZ À LA SECTION 9

SECTION 9

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive vers des aires d'habitation ou d'activité humaine (maisons, résidences secondaires, écoles et aires de loisirs) est faible compte tenu de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

PRÉCAUTIONS D'ENVIRONNEMENT

Ce produit contient des distillats aromatiques de pétrole qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. **TOXIQUE** pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique Section 6. Éviter la contamination des étangs, des ruisseaux, des rivières et des autres sources d'eau. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux. Éviter d'appliquer le produit si une pluie forte est prévue.

La contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la lisière du plan d'eau.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que Cobutox 625 est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes au Cobutox 625 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Cobutox 625 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec La Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
3. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application et les activités de nettoyage et de réparation. Le port de gants n'est pas nécessaire pour une application en cabine fermée. Pour le mélange et le chargement d'une quantité de produit supérieure à 247 kg e.a. (395.2 L) au cours d'une même journée, un système fermé de mélange et de chargement doit être utilisé. Si la quantité de produit appliquée au moyen d'une rampe de pulvérisation est supérieure à 247 kg e.a. (395.2 L) au cours d'une même journée, un tracteur à cabine fermé doit être utilisé.
4. Rincer les gants après l'utilisation, et se laver les mains et la peau exposée. **ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS ET BUÉES.**
5. **NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.**
6. **Lors du mélange des produits, observer les méthodes les plus strictes pour la manutention et le mélange décrites sur l'étiquette de chaque produit.**
7. Éviter de manger, boire ou fumer lors de la manutention du produit. Prendre une douche tous les jours, et suivant immédiatement l'application. Porter des vêtements lavés quotidiennement.
8. Manutentionner avec soin et mélanger seulement dans un système fermé. Travailler dans un endroit avec ventilation adéquate.
9. Éviter d'arroser lorsqu'il y a risque de vent ou si la température dépasse 27°C.
10. Éviter de contaminer les étendues d'eau ou les aliments.
11. **NE PAS** entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités avant que le délai de sécurité applicable à l'activité visée soit écoulé, comme il est indiqué dans le tableau suivant :

Culture	Activité après traitement	Délai de sécurité
Blé, orge et avoine	Dépistage d'organismes nuisibles	3 jours
Semis de luzerne et lotier corniculé, semis de trèfle, semis de graminées destinées à la production de fourrage, pâturages renfermant des légumineuses fourragères	Toute autre activité	12 heures
	Toutes les activités	12 heures

12. Conserver dans le contenant initial. Ne pas réutiliser les contenants vides à moins que spécifié autrement.
13. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après l'usage.
14. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.
15. Bien fermer les contenants et tenir à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Le produit peut être entreposé à n'importe quelle température. **BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION.**

ALLEZ À LA SECTION 10

SECTION 10

PREMIERS SOINS

1. **EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, faire appel au médecin ou contacter un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT.
2. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS** : enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
3. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
4. **EN CAS D'INGESTION** : appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
5. **EN CAS D'INHALATION** : déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
6. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ALLEZ À LA SECTION 11

SECTION 11

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Pas d'antidote spécifique. Le traitement de toute intoxication systémique doit être avant tout symptomatique et de soutien. Renferme des distillats de pétrole. Ne pas faire vomir.

ALLEZ À LA SECTION 12

SECTION 12

RINÇAGE ET ÉLIMINATION

Pour contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminé le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour contenants retournables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour contenants retournables ou remplissables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(L'étiquette de base)

Groupe	4	Herbicide
--------	----------	-----------

**IPCO
COBUTOX® 625
HERBICIDE**

Concentré émulsifiable

AGRICOLE

Pour désherber la jeune luzerne, le jeune lotier, les pâturages, et les semis de graminées pour le fourrage

PRINCIPE ACTIF: 2,4-DB 625 g/L
(Sous forme d'ester 2-éthylhexyle)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION : 27911
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 10 litres



AVERTISSEMENT

POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

PRÉCAUTIONS:

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements .
3. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application et les activités de nettoyage et de réparation. Le port de gants n'est pas nécessaire pour une application en cabine fermée. Pour le mélange et le chargement d'une quantité de produit supérieure à 247 kg e.a. (395.2 L) au cours d'une même journée, un système fermé de mélange et de chargement doit être utilisé. Si la quantité de produit appliquée au moyen d'une rampe de pulvérisation est supérieure à 247 kg e.a. (395.2 L) au cours d'une même journée, un tracteur à cabine fermé doit être utilisé.
4. Rincer les gants après l'utilisation, et se laver les mains et la peau exposée. ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS ET BUÉES.
5. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.
6. **Lors du mélange des produits, observer les méthodes les plus strictes pour la manutention et le mélange décrites sur l'étiquette de chaque produit.**
7. Éviter de manger, boire ou fumer lors de la manutention du produit. Prendre une douche tous les jours, et suivant immédiatement l'application. Porter des vêtements lavés quotidiennement.
8. Manutentionner avec soin et mélanger seulement dans un système fermé. Travailler dans un endroit avec ventilation adéquate.
9. Éviter d'arroser lorsqu'il y a risque de vent ou si la température dépasse 27°C.
10. Éviter de contaminer les étendues d'eau ou les aliments.
11. NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités avant que le délai de sécurité applicable à l'activité visée soit écoulé, comme il est indiqué dans le tableau suivant :

Culture	Activité après traitement	Délai de sécurité
Blé, orge et avoine	Dépistage d'organismes nuisibles	3 jours
Semis de luzerne et lotier corniculé, semis de trèfle, semis de graminées destinées à la production de fourrage, pâturages renfermant des légumineuses fourragères	Toute autre activité	12 heures
	Toutes les activités	12 heures

12. Conserver dans le contenant initial. Ne pas réutiliser les contenants vides à moins que spécifié autrement.
13. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après l'usage.
14. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca
15. Bien fermer les contenants et tenir à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Le produit peut être entreposé à n'importe quelle température. BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION.

PREMIERS SOINS

1. **EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, faire appel au médecin ou contacter un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT.
2. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS**: enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
3. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**: garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
4. **EN CAS D'INGESTION**: appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
5. **EN CAS D'INHALATION**: déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
6. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Pas d'antidote spécifique. Le traitement de toute intoxication systémique doit être avant tout symptomatique et de soutien. Renferme des distillats de pétrole. Ne pas faire vomir.

RINÇAGE ET ÉLIMINATION

Pour contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminé le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour contenants retournables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour contenants retournables ou remplissables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*